

	<p style="text-align: center;">Conseil Municipal Du 24 avril 2014</p> <p style="text-align: center;">Compte rendu</p>
---	---

L'an deux mille quatorze, le 24 avril à 20h 30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2014

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte – RENOUX Laurent – MARQUES-NAULEAU Nathalie – DEBORT Patrice – DUBOIS Gaëtan – DUBOIS Marie-France – BRETON Jacques – LOIZON Carole – ROY Franck – BRAGUIER Isabelle – BRAULT Laurent – CHAMPIGNY Aurélie – LASGORCEIX Michel – GOUYETTE Isabelle – ALLIGNET Dominique – LEDON Didier – MERAND Nelly – GAUVRIT Jean-Yves – DENOUES Danièle – BEZAUD Cyril

Pouvoirs :

Mme LAMPERT Flore donne pouvoir à Mme MORIN Brigitte
Mme TRINQUARD Béatrice donne pouvoir à Mme GOUYETTE Isabelle
M. LEDON Didier donne pouvoir à Mme DUBOIS Marie-France

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARQUES-NAULEAU Nathalie

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil du 07/04/2014 :

Madame MERAND souhaite que soient rapportées au Procès-Verbal du 07/04/2014 ses différentes interventions.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Communications du Maire

Sans objet

Ordre du Jour

2014/34 – Désignation des délégués au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, de procéder à la désignation des délégués au sein de la commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal doit désigner 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants) afin de permettre au service des impôts de constituer la commission communale des impôts directs (CCID) composée de 8 titulaires et 8 suppléants.

Monsieur le Maire propose la liste de contribuables suivante :

Titulaires	Suppléants
M. RENOUX Laurent	Mme DEVILLE Marie-Noëlle (Croix Combert)
M. BRETON Jacques	Mme TRINQUARD Béatrice
M. ARNAULT Gérard	Mme DUBOIS Louise
M. RICHARD Nicole	M. GAUVRIT Jean-Yves
M. MALBRANT Michel	M. CHARCELLAY Valentin
M. CHESNES Yves	M. DEBORT Patrice
M. BRAULT André	Mme COURTILLEAU Lise
M. CHAUSSE Bernard	M. TAFFANEAU Pierre
M. GUILLEMEAU Jean-Claude	M. LASGORCEIX Michel
Mme DUBOIS Marie-France	Mme MOREAU Mireille
M. REBOURG Laurent	M. BEZAUD Cyril
M. ROY Franck	M. ALLIGNET Dominique
M. HERAULT Hubert	M. TOUZALIN Michel (La Davière)
M. LEDON Didier	M. ROY Claude
M. LOIZON Robert	Mme CALBET Jocelyne
M. GUILBAUD Guy (bois Oyré)	M. GUIN Claude (Bois Port de Piles)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte la liste présentée ci-dessus qui sera transmise à la DGFIP afin de désigner les 8 titulaires et 8 suppléants qui composeront la Commission Communale des Impôts Directs.

2014/35 – Désignation des trois délégués au sein de la commission administrative de révision de la liste électorale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L17 du code électoral concernant la composition de la commission administrative de révision de la liste électorale et propose de désigner les 3 délégués communaux (1 par bureau de vote).

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

- BRETON Jacques
- DUBOIS Marie-France
- GAUVRIT Jean-Yves

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne les trois délégués mentionnés ci-dessus pour siéger au sein de la commission administrative de révision de la liste électorale.

2014/36 – Subventions 2014 aux associations

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations et écoles pour l'année 2014.

Monsieur le Maire regrette de n'avoir pas eu le temps d'étudier précisément les dossiers de demandes des associations et souhaite donc, afin de ne pas retarder le versement de ces subventions, proposer au Conseil Municipal de reporter les montants de l'année précédente (excepté nouvelles associations et tennis qui n'avaient pas eu de subventions l'an passé).

Un courrier sera donc envoyé en ce sens aux associations en leur précisant que la commune souhaite rester attentive à toute demande particulière ou exceptionnelle pour un projet défini ou pour équilibrer la gestion de leur association.

Concernant les associations extérieures, Monsieur le Maire n'ayant pas en sa possession de demande de toutes les associations subventionnées l'an passé, Monsieur le Maire propose de reporter l'étude de ces dossiers à un prochain Conseil dans l'attente de demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations et écoles présentées dans le tableau ci-joint :

- ***à la majorité des membres présents, pour les subventions ci-dessous :***
 - ***Banque alimentaire : Cette association ne bénéficiant pas les années passées d'une subvention de fonctionnement, Monsieur le Maire soumet au vote deux propositions : 0.12 €/ hab et 0.06 €/hab. A la majorité des voix (12 voix pour 0.12 €/hab et 11 voix pour 0.06 €/hab), il est accordé à cette association une subvention de fonctionnement de 378 € (3150 hab X 0.12 €) . La cotisation annuelle de 20 € est adoptée à l'unanimité***

- **Asso AFSEP (sclérose en plaques) : une subvention de 50 € est adoptée à la majorité des membres présents (20 voix pour et 3 abstentions)**
 - **CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes) : une subvention de 50 € est adoptée à la majorité des membres présents (16 voix pour et 7 abstentions)**
- **à l'unanimité des membres présents, pour toutes les autres subventions (associatives et scolaires) mentionnées dans le tableau ci-joint.**

2014/37 – Autorisation de signature convention de servitude GRDF pour passage canalisation gaz – lotissement résidence du Gué

Pour régularisation à la demande de Me MALET, notaire à Rouen, il est demandé au Conseil Municipal son accord pour autoriser le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude avec GRDF pour la parcelle cadastrée section ZI numéro 319 située rue du Pré vert (lotissement Résidence du Gué).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise la signature de la convention de servitude gaz avec GRDF pour la parcelle cadastrée section ZI numéro 319 située rue du Pré Vert – lotissement Résidence du Gué.

2014/38 – Lotissement communal « Résidence du Gué »- Vente des lots et autorisation de signature des actes auprès de Me BARON / SAINTON, notaires à Dangé St Romain

Monsieur le Maire rappelle les délibérations suivantes:

- Conseil Municipal du 08/04/2013 : fixation des prix de vente des lots issus du lotissement communal
- Conseil Municipal du 19/06/2013 : autorisation de mandat non exclusif de vente à l'Agence du Lochois Immobilier à Dangé Saint Romain
- Conseil Municipal du 28/01/2014 :
 - dépôt des pièces constitutives du lotissement auprès de Me PLAZANET
 - vente des lots 10, 12 et 17 et autorisation de signature des actes auprès de Me PLAZANET

Monsieur le Maire souhaite proposer la vente des terrains du lotissement de la Résidence du Gué à l'étude notariale de Dangé Saint Romain BARON / SAINTON et rappelle donc les surfaces et prix des lots restant à la vente :

Lotissement Résidence du Gué				
N° Lot		Surface (m ²)	Prix du Terrain HT	
Lot n°01	a	803	26 530,80 €	
Lot n°02	b	837	27 654,15 €	
Lot n°03	c	866	28 612,29 €	
Lot n°04	d	869	28 711,41 €	

Lot n°05	e	791	26 134,32 €	
Lot n°06	f	860	28 414,06 €	
Lot n°07	g	765	25 275,29 €	
Lot n°08	h	786	25 969,13 €	
Lot n°09	i	979	32 345,77 €	
Lot n°10	j	605	19 988,96 €	
Lot n°11	k	641	21 178,38 €	
Lot n°12	l	697	23 028,60 €	
Lot n°13	m	732	24 184,99 €	
Lot n°14	n	751	24 812,74 €	
Lot n°15	o	866	28 612,29 €	
Lot n°16	p	905	29 900,84 €	
Lot n°17	q	803	26 530,80 €	
	Surface Totale	13556	m ²	
	Prix du m ² Hors Taxe	33,0396	€	

Au vu des éléments exposés ci-dessus, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- proposer à la vente les terrains du lotissement Résidence du Gué à l'étude BARON/SAINTON, notaires à Dangé Saint Romain
- signer tous les documents nécessaires aux futures transactions immobilières auprès de l'étude BARON/SAINTON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **accepte de proposer à la vente les terrains du lotissement Résidence du Gué à l'étude BARON/SAINTON, notaires à Dangé Saint Romain**
- **autorise la signature de tous les documents nécessaires aux futures transactions immobilières auprès de l'étude BARON/SAINTON et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires.**

2014/39 – Election des délégués au sein des organismes extérieurs (annule et remplace partie de la délibération n°22 du 07/04/2014)

Annule et remplace la délibération du 07/04/2014 pour les élections au sein de ces mêmes syndicats

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°22 du Conseil Municipal du 7 avril 2014 relative à l'élection des délégués au sein des organismes extérieurs.

Monsieur le Maire ayant été destinataire d'un courrier de la Préfecture l'informant de l'illégalité de la délibération du Conseil Municipal du 7 avril en raison du vote à main levée opéré pour ces élections de délégués, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle élection au scrutin secret conformément à l'article L5211-7 du CGCT et L2122-7 du CGCT.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de voter au scrutin secret les délégués aux syndicats suivants :

❖ **SIAEPHC** (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut Châtelleraudais) :

Titulaire (1 titulaire) :

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

ROY Franck – MERAND Nelly

Ont obtenu :

M. ROY Franck : 18 voix

Mme MERAND Nelly : 4 voix

Nul : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu à la majorité absolue des voix (18 voix), M. Franck ROY délégué titulaire au SIAEPHC.

Suppléant (1 suppléant) :

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

BRETON Jacques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu à la majorité absolue des voix (18 voix), M. Jacques BRETON délégué suppléant au SIAEPHC.

❖ **Syndicat RIVE**

Titulaires (2 titulaires) :

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

BRAULT Laurent – BEZAUD Cyril

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu à l'unanimité M. Laurent BRAULT et à la majorité absolue des voix (20 voix) M. Cyril BEZAUD, délégués titulaires au syndicat RIVE.

Suppléants (2 suppléants) :

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

RENOUX Laurent – LASGORCEIX Michel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu à la majorité absolue des voix (20 voix) M. Laurent RENOUX et M. Michel LASGORCEIX, délégués suppléants au syndicat RIVE.

❖ **Vienne Services**

Titulaire (1 titulaire) :

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

BRETON Jacques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu à la majorité absolue des voix (21 voix), M. Jacques BRETON délégué titulaire au syndicat Vienne Services.

Suppléant (1 suppléant) :

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

DUBOIS Marie-France

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu à la majorité absolue des voix (20 voix), Mme Marie-France DUBOIS déléguée suppléante au syndicat Vienne Services.

❖ **Syndicat SIMER**

Titulaires (2 titulaires) :

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

ROY Franck – TRINQUARD Béatrice

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu à la majorité absolue des voix (22 voix), M. Franck ROY et Mme Béatrice TRINQUARD délégués titulaires au syndicat SIMER.

Suppléants (2 suppléants) :

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

DUBOIS Gaëtan – BRAULT Laurent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu à la majorité absolue des voix, M. Gaëtan DUBOIS (19 voix) et M. Laurent BRAULT (22 voix), délégués suppléants au syndicat SIMER.

2014/40 – Election des membres des commissions d'appels d'offres (CAO) – Commune et assainissement (annule et remplace la délibération n°19 du 07/04/2014)

Monsieur le Maire expose que l'article 22 du code des marchés publics indique que la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant et de trois membres du conseil municipal élus en son sein.

Par ailleurs, le conseil doit élire trois suppléants.

Contrairement à la procédure adoptée lors de la séance du Conseil du 07/04/2014, cette élection doit intervenir à **bulletin secret**.

Le Maire demande donc au Conseil de procéder à une nouvelle élection à bulletin secret.

❖ **Commissions d'Appels d'Offres Commune** :

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

Titulaires : - ALLIGNET Dominique
- BRETON Jacques
- GAUVRIT Jean-Yves

Suppléants : - DUBOIS Gaëtan
- RENOUX Laurent
- MERAND Nelly
- DEBORT Patrice

Afin de permettre la représentation de la liste minoritaire et ainsi respecter le principe de la proportionnelle, M. DUBOIS Gaëtan cède sa place à Mme MERAND.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des membres présents, a élu tel que suit les membres de la commission d'appels d'offres Commune :

Titulaires : - **ALLIGNET Dominique**
- **BRETON Jacques**
- **GAUVRIT Jean-Yves**

Suppléants : - **RENOUX Laurent**
- **MERAND Nelly**
- **DEBORT Patrice**

❖ Commissions d'Appels d'Offres Assainissement :

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

Titulaires : - **DUBOIS Gaëtan**
- **BRETON Jacques**
- **GAUVRIT Jean-Yves**

Suppléants : - **BRAULT Laurent**
- **RENOUX Laurent**
- **MERAND Nelly**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des membres présents, a élu tel que suit les membres de la commission d'appels d'offres Assainissement :

Titulaires : - **DUBOIS Gaëtan**
- **BRETON Jacques**
- **GAUVRIT Jean-Yves**

Suppléants : - **BRAULT Laurent**
- **RENOUX Laurent**
- **MERAND Nelly**

2014/41 – Election des membres du CCAS (annule et remplace la délibération n°20 du 07/04/2014)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé, par délibération en date du 7 avril 2014, à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 6 membres élus par le conseil municipal et 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Il convient donc de désigner au sein du Conseil Municipal les 6 membres élus.

Monsieur le Maire ayant été destinataire d'un courrier de la Préfecture lui rappelant le principe de la représentation au sein des commissions communales, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres des commissions communales afin de respecter ce principe ainsi que celui des incompatibilités avec les professions exercées par ses membres.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 7 avril, il a été procédé à l'élection des membres du CCAS, or :

- la liste minoritaire n'ayant pas proposé de candidature, la composition du CCAS ne respecte pas le principe de représentation à la proportionnelle,
- de même, ont été élues 2 membres, qui de par leur profession interviennent au sein des établissements gérés par le CCAS, et ne peuvent donc pas y siéger. Mesdames BRAGUIER et CHAMPIGNY retirent donc leur candidature.

Monsieur le Maire insiste pour que la liste minoritaire propose un candidat pour siéger au CCAS.

Après un appel de candidatures, les candidats sont les suivants :

- MORIN Brigitte
- LASGORCEIX Michel
- TRINQUARD Béatrice
- BRETON Jacques
- DEBORT Patrice
- MERAND Nelly

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des membres présents, a élu tels que cités ci-dessus les membres de la commission du CCAS.

2014/42 – Constitution des commissions communales (annule et remplace la délibération n°23 du 07/04/2014)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 relative à la constitution des commissions communales.

Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle au sein des commissions communales, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres des commissions communales afin de respecter ce principe.

Le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les différentes commissions communales telles que prévu par l'article L 2121-22 du CGCT.

Il propose de constituer les commissions suivantes :

- Bâtiments, développement économique et sports
- Jeunesse et Education
- Finances
- Communication, culture et animation
- Urbanisme, environnement et réseaux, assainissement
- Ressources humaines

Les élections au sein des commissions ci-dessous annulent et remplacent celles votées lors de la séance du Conseil du 7 avril 2014.

- Bâtiments, développement économique et sports

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le nombre de membres au sein de cette commission.

Il propose 7 membres dont 1 membre de la liste minoritaire, conformément à la règle de la représentation proportionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des voix, fixe le nombre de membres de la commission bâtiments, développement économique et sports à 7.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de cette commission à main levée tel que le prévoit l'article L2121-21 du CGCT. Cette proposition n'étant pas acceptée à l'unanimité des membres présents, il sera procédé au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Monsieur le Maire lance un appel de candidatures pour cette commission.

Sont candidats : RENOUX Laurent, ALLIGNET Dominique, GOUYETTE Isabelle, DUBOIS Marie-France, LEDON Didier, ROY Franck, DENOUES Danièle ainsi que MERAND Nelly

Après en avoir délibéré, les candidats mentionnés ci-dessous ayant obtenu la majorité absolue des voix sont déclarés membres de la commission bâtiments, développement économique et sports :

-RENOUX Laurent

-ALLIGNET Dominique

-GOUYETTE Isabelle

-DUBOIS Marie-France

-LEDON Didier

-ROY Franck

-DENOUES Danièle

- Jeunesse et éducation

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le nombre de membres au sein de cette commission.

Il propose 6 membres dont 1 membre de la liste minoritaire, conformément à la règle de la représentation proportionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des voix, fixe le nombre de membres de la commission jeunesse et éducation à 6.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de cette commission à main levée tel que le prévoit l'article L2121-21 du CGCT. Cette proposition n'étant pas acceptée à l'unanimité des membres présents, il sera procédé au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Monsieur le Maire lance un appel de candidatures pour cette commission.

Sont candidats : MARQUES-NAULEAU Nathalie, LOIZON Carole, CHAMPIGNY Aurélie, GOUYETTE Isabelle, BRAGUIER Isabelle

Monsieur le Maire insiste auprès de la liste minoritaire afin que celle-ci présente un candidat pour siéger au sein de cette commission et ainsi permettre la représentation proportionnelle au sein de cette commission.

Aucun candidat n'étant présenté par la liste minoritaire, le Conseil Municipal prend acte de l'absence de candidat de la liste minoritaire pour siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, les candidats mentionnés ci-dessous ayant obtenu la majorité absolue des voix sont déclarés membres de la commission jeunesse et éducation :

-MARQUES-NAULEAU Nathalie

-LOIZON Carole

-CHAMPIGNY Aurélie

-GOUYETTE Isabelle

-BRAGUIER Isabelle

- Finances

Monsieur le Maire propose que cette commission soit ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres présents, il est procédé à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de la commission finances.

- Communication, culture et animation

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le nombre de membres au sein de cette commission.

Il propose 10 membres dont 1 membre de la liste minoritaire, conformément à la règle de la représentation proportionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des voix, fixe le nombre de membres de la commission communication, culture et animation à 10.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de cette commission à main levée tel que le prévoit l'article L2121-21 du CGCT. Cette proposition n'étant pas acceptée à l'unanimité des membres présents, il sera procédé au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Monsieur le Maire lance un appel de candidatures pour cette commission.

Sont candidats : LAMPERT Flore, ALLIGNET Dominique, DUBOIS Marie-France, LEDON Didier, BRAULT Laurent, ROY Franck, GOUYETTE Isabelle, CHAMPIGNY Aurélie, BRAGUIER Isabelle

Monsieur le Maire insiste auprès de la liste minoritaire afin que celle-ci présente un candidat pour siéger au sein de cette commission et ainsi permettre la représentation proportionnelle au sein de cette commission.

Aucun candidat n'étant présenté par la liste minoritaire, le Conseil Municipal prend acte de l'absence de candidat de la liste minoritaire pour siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, les candidats mentionnés ci-dessous ayant obtenu la majorité absolue des voix sont déclarés membres de la commission communication, culture et animation :

- LAMPERT Flore
- ALLIGNET Dominique
- DUBOIS Marie-France
- LEDON Didier
- BRAULT Laurent
- ROY Franck
- GOUYETTE Isabelle
- CHAMPIGNY Aurélie
- BRAGUIER Isabelle

- Urbanisme, environnement et réseaux assainissement

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le nombre de membres au sein de cette commission.

Il propose 6 membres dont 1 membre de la liste minoritaire, conformément à la règle de la représentation proportionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des voix, fixe le nombre de membres de la commission urbanisme, environnement et réseaux assainissement à 6.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de cette commission à main levée tel que le prévoit l'article L2121-21 du CGCT. Cette proposition n'étant pas acceptée à l'unanimité des membres présents, il sera procédé au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Monsieur le Maire lance un appel de candidatures pour cette commission.

Sont candidats : DUBOIS Gaëtan, BRAULT Laurent, ROY Franck, CHAMPIGNY Aurélie, BRETON Jacques, BEZAUD Cyril

Après en avoir délibéré, les candidats mentionnés ci-dessous ayant obtenu la majorité absolue des voix sont déclarés membres de la commission urbanisme, environnement et réseaux assainissement :

- DUBOIS Gaëtan***
- BRAULT Laurent***
- ROY Franck***
- CHAMPIGNY Aurélie***
- BRETON Jacques***
- BEZAUD Cyril***

- Ressources humaines

Monsieur le Maire propose d'ouvrir cette commission aux adjoints, conseillers municipaux délégués et un membre de la liste minoritaire soit 9 membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le nombre de membres de la commission ressources humaines à 9.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de cette commission à main levée tel que le prévoit l'article L2121-21 du CGCT. Cette proposition n'étant pas acceptée à l'unanimité des membres présents, il sera procédé au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Monsieur le Maire lance un appel de candidatures pour cette commission.

Sont candidats : MORIN Brigitte, RENOUX Laurent, MARQUES-NAULEAU Nathalie, DEBORT Patrice, LAMPERT Flore, DUBOIS Gaëtan, DUBOIS Marie-France, BRETON Jacques, MERAND Nelly

Après en avoir délibéré, les candidats mentionnés ci-dessous ayant obtenu la majorité absolue des voix sont déclarés membres de la commission ressources humaines :

- MORIN Brigitte**
- RENOUX Laurent**
- MARQUES-NAULEAU Nathalie**
- DEBORT Patrice**
- LAMPERT Flore**
- DUBOIS Gaëtan**
- DUBOIS Marie-France**
- BRETON Jacques**

La candidature de Madame MERAND n'ayant pas obtenu la majorité absolue, il convient de procéder à un 2^{ème} tour pour désigner le 9^{ème} membre de la commission.

Le 2^{ème} tour ne permettant pas de désigner à la majorité absolue un membre de la liste minoritaire afin de respecter la représentation proportionnelle, il convient de procéder à un 3^{ème} tour.

Au 3^{ème} tour les résultats sont les suivants :

- GAUVRIT Jean-Yves (3 voix)
 - BEZAUD Cyril (7 voix)
 - DENOUES Danièle (1 voix)
 - MERAND Nelly (5 voix)
- Nuls : 7

M. Cyril BEZAUD est désigné membre de la commission ressources humaines à la majorité relative.

M. Cyril BEZAUD refuse d'intégrer cette commission.

Compte tenu de l'heure tardive et du climat tendu, M. le Maire décide le report du vote de la composition de la commission ressources humaines au prochain Conseil Municipal.

2014/43 – Création d'un Conseil de Sages et d'un Conseil de Jeunes

Monsieur le Maire propose la création de conseils consultatifs de Sages et Jeunes qui se réuniront sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la création d'un Conseil de Sages et d'un Conseil de Jeunes.

Report des décisions du Maire :

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, Monsieur le Maire dispose de délégations dont il donne lecture pour le mois d'avril:

Date	Opération	Fournisseur	Montant TTC	Affectations
01/04/2014	Amélioration des eaux pluviales	Gratelle TP	2 097,60 €	Le Carroir
08/04/2014	Pack Office	Vienne Service	324,23 €	Mairie
09/04/2014	Engrais + Produits	EDP	3 437,93 €	Stade + Espaces Verts
09/04/2014	Réparation faitage	GAUVRIT & Fils	146,04 €	Salle Furget
17/04/2014	Sonorisation Portable	Sonovente	179,00 €	Fêtes et Animations

Questions Diverses

- Madame MERAND souhaiterait disposer du rapport circonstancié avant les réunions du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire répond que dans la mesure du possible, comme il a été fait lors du précédent Conseil Municipal, le rapport circonstancié sera envoyé aux conseillers avec l'ordre du jour

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire fait part des communications suivantes :

- *Monsieur le Maire fait part des résultats des élections ayant eu lieu à la Communauté de Communes les Portes du Poitou*
- *Monsieur LASGORCEIX rappelle les dates des prochaines commémorations :*
 - *Dimanche 27/04/2014 – Journée souvenir des déportés à 12h*
 - *Mardi 29/04/2014 (initialement prévu le 08/06) – Cérémonie hommage aux soldats d'Indochine à 11h30*
 - *Jeudi 8 mai 2014 – Commémoration fin seconde guerre mondiale*
 - 9h45 – monuments aux morts à St Romain*
 - 10h30 – messe aux Ormes*
 - 12h30 - monument aux morts à Dangé*

Prochain Conseil Municipal le lundi 26 mai 2014 à 20h30

La séance est levée à 23h45